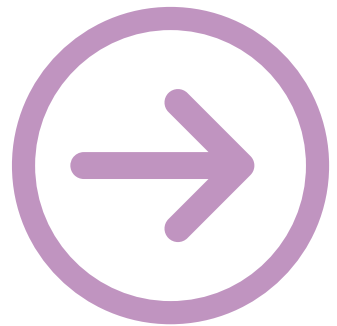


Les déchets encombrants



AVANT DE JETER...

PENSEZ À



RÉPARER

par vous-même,
grâce à votre entourage
ou par des professionnels.



DONNER ou VENDRE

Autour de vous :
famille, amis, collègues, voisins,
associations, brocantes, internet.



APPORTER EN MAGASIN

Lors de l'achat d'un nouvel appareil ou
meuble, votre distributeur est tenu de
reprendre l'ancien.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

uniquement les objets volumineux non électriques et non toxiques

Pour connaître
les dates de collecte

www.sigidurs.fr



Mobilier d'ameublement



Portes et fenêtres



Grands objets en métal



Sanitaires



Grands cartons



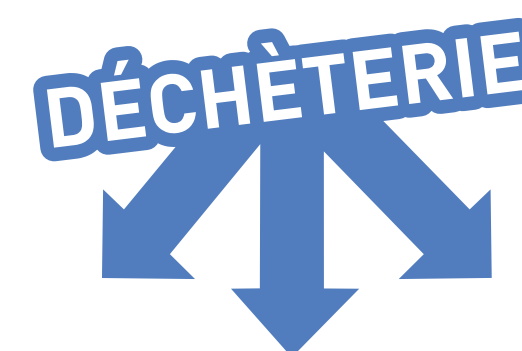
Si possible,
présentez les meubles démontés.



Votre déchet encombrant sera
collecté si 2 hommes maximum
peuvent le transporter.



Tous ces déchets peuvent
également être déposés en



LES DÉCHETS REFUSÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques
Équipements utilisant de l'énergie
électrique (secteur, pile, batterie).



Déchets spécifiques



Matériaux de construction



Pneus



Déchets végétaux



Petits objets



Batteries et piles



Textiles, linge, chaussures

